

Avis adopté à la séance plénière du 26 janvier 2021

Plan de relance et déclinaison territoriale dans les Outre-mer

Déclaration du groupe Environnement et nature

Par sa lettre de saisine de novembre dernier, le Premier ministre posait à notre Assemblée, à propos du Plan de relance en Outre-mer, trois questions :

- Le rôle des collectivités locales dans les délais de paiement, et l'impact de ces derniers sur le financement des entreprises ;
- Les principaux blocages dans l'exécution des projets, au regard du besoin en ingénierie et de la sous-consommation des crédits européens ;
- Enfin la demande d'assouplissement des normes y compris européennes sans déroger à la qualité et à la sécurité juridiques des projets.

Outre la coloration productiviste de ces questionnements, la commande ainsi formulée est étonnante pour le CESE car elle revient à demander à la société civile de formuler des solutions que le gouvernement devrait avoir mis en œuvre depuis longtemps, notamment pour les réponses aux deux premières questions. C'est ce que rappelle ce travail en puisant non seulement dans le précédent avis du CESE consacré à l'avant-projet de loi de programmation sur l'égalité réelle dans les Outremer de 2016, mais aussi dans les nombreux autres travaux produits par les trois assemblées depuis lors, jusqu'aux assises des outremer conclus à l'été 2018.

Pour la dernière question, notre groupe est très interrogatif : déroger aux règles européennes et, en même temps, pouvoir espérer une meilleure consommation des crédits européens nous semble un total contre-sens, peu susceptible d'assurer le respect des règles économiques, sociales et environnementales. C'est aussi un signal singulier à six mois de la présidence française de l'Union.

Les innombrables auditions et entretiens de tous les représentants des collectivités ultramarines, réalisés dans l'urgence, ont nourri le travail colossal des rapporteurs, au risque d'un certain foisonnement. Les questions posées auraient pu être analysées en fonction des enjeux spécifiques des territoires ultramarins dont la multiplicité et la variété des situations, sur les plans sanitaires, sociaux et environnementaux, n'est plus à démontrer. Les solutions préconisées y auraient peut-être gagné en clarté.

Nous soulignons cependant la dernière partie de l'avis qui met plus l'accent sur un développement plus endogène, plus respectueux de la biodiversité en reprenant des préconisations d'avis votés précédemment : création de Plan alimentaire territoriaux, développement d'un tourisme durable, refus de projets surdimensionnés et d'exploitations irraisonnées des espaces naturels...

Pour autant, notre groupe ne peut qu'éprouver une certaine perplexité devant un travail dont le moindre mérite est de démontrer qu'on peut formuler des réponses à d'assez mauvaises questions, dont l'objet en tous cas n'est pas à la hauteur des crises que connaissent nos territoires ultramarins.

C'est pourquoi il s'est abstenu.